

MAIRIE
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS
Tel : 04.74.90.76.01
Fax : 04.74.90.86.95

**ARRETE MUNICIPAL DONNANT DELEGATION
DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Arrêté n°2024-ADM-02

Le Maire de la Commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-19,

Vu l'article R 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de travail de monsieur BIDARD Kian, datant du 12 septembre 2023, occupant l'emploi de Directeur Général des Services

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature à **monsieur BIDARD Kian, directeur général des services.**

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à M BIDARD Kian, directeur général des services de la commune, à l'effet de signer :

En matière financière :

- Les devis et bons de commande jusqu'à 5 000 euros HT.
- Les factures jusqu'à 5 000 euros HT.

En matière de Ressources Humaines :

- Les contrats de travail, d'apprentissage, de stage.
- Les actes administratifs unilatéraux relatifs à la gestion du personnel aux Ressources Humaines à l'exception des arrêtés de nomination et des arrêtés portant revalorisation du régime indemnitaire.
- Les bordereaux récapitulatifs des états des heures supplémentaires.

Article 2 :

Toute signature du directeur général des services doit donner lieu à une information écrite au Maire.

Article 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 038-213804511-20240422-2024_ADM_02-AI



Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie dématérialisée via l'application « Télé recours » (www.telerecours.fr) et ce dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Le 19 avril 2024

Le Maire,
Jérôme GRAUSI



Notification faite le : 22/04/24

Signature de l'agent